

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 17
- Absents : 02
- Exclus 00

**Objet : Indemnités
des adjoints**

N° : 2026-39

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de **BOURG-SAINT-CHRISTOPHE**

Séance du vingt-cinq août deux mil vingt-six

Date de convocation : 18 août 2026

Date d'affichage : 18 août 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq du mois d'août à 20h30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

Etaient présents : Bernard PERRET, Eric CHANAVAT, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Laëtitia SAPET

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Raphaëlle TEULET pouvoir à Laëtitia SAPET

Séverine PIOT pouvoir à Barbara PERNIN

Jacques MARCY pouvoir à Mickaël GUERIN

Absent excusé : Matthieu ARIAS

Absent : Séverine CHAUSSENDE

Secrétaire de séance : Françoise DA SILVA

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 22 mars 2026 le conseil municipal a élu quatre adjoints ; l'arrêté de délégation ayant été visé par la préfecture le 22 avril 2026.

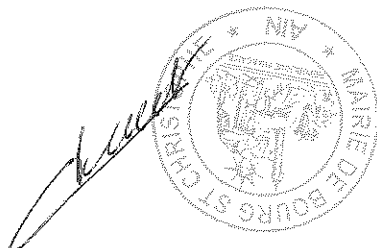
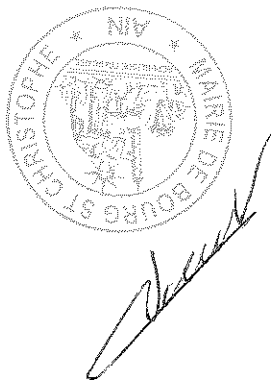
Les adjoints ont véritablement pris leurs fonctions le 22 mars en s'occupant des écoles, services techniques, de l'urbanisme, de l'animation et du suivi des bâtiments.

Le montant mensuel de l'indemnité versée aux adjoints s'élève à 657.80 euros bruts.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de ne pas demander le remboursement des indemnités perçues à tort par les adjoints.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET



Accusé de réception en préfecture
001-210100541-20260825-delib202639-DE
Date de télétransmission : 01/09/2026
Date de réception préfecture : 01/09/2026

*et publication sur le site
le 03/09/2026*